

Le Devoir

LES ACTUALITÉS, samedi 27 mars 2004, p. a1

Les universités se font-elles rouler?

La triche intellectuelle est de plus en plus fréquente sur les campus

Chouinard, Marie-Andrée

L'anecdote a de quoi faire sourire, mais pour certains professeurs d'université, elle est peut-être associée à une crainte permanente de se faire rouler par des petits malins abonnés à la triche. Un étudiant inscrit au cours de philosophie d'une université canadienne a répondu à la commande du professeur qui exigeait un texte d'opinion bien argumenté en soumettant un travail sur le plagiat, dont la conclusion pointait l'échec des universités à le déceler.

Choquant, a pensé le professeur, qui s'est toutefois résigné à reconnaître que l'étudiant avait triomphé dans l'art d'argumenter. C'était avant de se rendre compte, avec l'aide d'une collègue, que ce texte sur le plagiat avait été entièrement... plagié.

Les universités québécoises n'échappent pas au phénomène, qui les préoccupe de plus en plus. Partagées entre le désir de dénoncer ce qui pourrait les mettre dans l'embarras, freinées par le manque de moyens techniques pour repérer l'artifice, elles pourraient de plus en plus songer à miser sur la prévention pour informer la gent estudiantine de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas.

À côté de cas de plagiat non intentionnel, les universités composent parfois avec des cas épineux, qui mènent à de graves sanctions. En janvier dernier, le sénat de l'université McGill a ainsi rendu compte de l'annulation d'un diplôme de cycle supérieur déjà décerné et du rappel d'une thèse déjà inscrite à la Bibliothèque nationale: du sérieux, du rarissime.

«Ces cas sont très rares et on ne peut pas en discuter publiquement», explique Linda Jacobs Starkey, vice-doyenne aux affaires étudiantes et membre du comité de discipline qui a évalué ce cas particulier. «L'intégrité intellectuelle à McGill est une affaire qui est prise très au sérieux et nous misons sur la prévention en faisant la promotion de notre code d'honneur auprès des étudiants pour enrayer le problème.»

Les universités ne raffolent pas d'étaler au grand jour ce genre de problématique, qui remet en question l'intégrité de leurs diplômes. Mais la triche semble être une pratique répandue sur les campus, à tel point qu'on pourrait bien commencer à imaginer que les universités qui n'ont rien à déclarer se font peut-être berner sans relâche. «Les outils se raffinent pour la triche et nous ne pouvons pas tout contrôler. On en échappe!», explique Denis Marceau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'Université de Sherbrooke. Cet établissement a un comité de discipline qui se penche sur les cas les plus

déliçats, ceux que les facultés n'ont pas pu résoudre, un mode de fonctionnement qui est commun à plusieurs universités.

Ce n'est pas d'hier que la triche va de pair avec le milieu universitaire. Si les petits papiers cachés dans l'étui à crayons sont toujours, semble-t-il, monnaie courante lors des séances d'examen, c'est à des moyens plus technologiques que les professeurs d'aujourd'hui doivent faire face lorsqu'ils distribuent la copie blanche et balaiant du regard toutes les têtes penchées. On chuchote que certains s'aventurent à user de caméras vidéo (!), et il est aisé de croire que l'arrivée d'Internet a complètement modifié le paysage du plagiat à l'université, l'opération étant désormais accessible au bout de la souris.

À preuve: il suffit de pianoter le mot «travail de session» (en anglais) et de le passer sous la lorgnette d'un moteur de recherche pour recevoir à l'écran une avalanche de propositions «beau, bon, pas cher». Sur un de ces sites, on nous interpelle: travaux de session, 9,95 \$US par page, plus une bibliographie gratuite! Donnez le sujet imposé et choisissez!

Pour être coquine, on s'invente alors un travail de session sur le... plagiat. Rien pour intimider la machine, qui réplique tout de go avec sept offres alléchantes: plagiat et loi sur les droits d'auteur. Considérations éthiques entourant le plagiat - ça pourrait nous intéresser... Et le meilleur: plagier, c'est frauder!

Au bas du site, un post-scriptum à ne pas négliger: surtout, ne pas sombrer dans la solution facile en reproduisant l'ensemble des pages à peu près tel quel ou, pire, frôler l'idiotie en remettant les pages imprimées du site Internet au professeur. «Vous pourriez être pris», avertit le site. «D'autres l'ont été avant vous. Changez des mots, remaniez les phrases à votre manière.»

C'est peut-être dans cette mise en garde anodine que réside toute la difficulté des universités - francophones de surcroît - à freiner le phénomène du plagiat et de la triche. Comment savoir ce qui a été remâché? Sans outil de détection électronique (turnitin.com, un service auquel plusieurs universités sont abonnées aux États-Unis et au Canada anglais), difficile de repérer ce qui ne provient pas de la matière grise de l'auteur.

Même l'usage de cet outil - qui scanne littéralement les travaux des étudiants et fouine à la recherche de pages similaires sur Internet - soulève des questions d'ordre éthique: l'université McGill, qui teste l'utilisation de ce service de détection électronique du plagiat, a dû faire face aux objections d'un étudiant qui a refusé la présomption de triche en quelque sorte associée à l'usage du service.

«Il faut faire attention à la définition du plagiat», prévient Geneviève Cartier, professeure de droit à l'Université de Sherbrooke, à la tête du comité de discipline de cet établissement. «Chez nous, le mot "plagiat" est lié à l'intention de tromper, dont il faut faire la preuve.»

Un étudiant de premier cycle, tout juste arrivé dans la jungle universitaire, habitué aux opérations «copier-coller», doit-il voir apparaître à son dossier une sanction disciplinaire, autrement plus sérieuse qu'un avertissement (zéro sur la copie, par exemple), pour une bévue dont il n'était même pas conscient?

«On se rend compte que les étudiants, au secondaire et au collégial, n'ont pas tous saisi que copier des extraits sans citer la source n'est pas tolérable dans un travail universitaire», explique Mme Cartier. «La prise de conscience n'est pas faite. Peut-on vraiment sanctionner quelqu'un sur le plan disciplinaire pour cela lorsqu'il est en première session d'une première année? Non.»

Gare aux autres, toutefois, à qui l'information a été distribuée et qui voudraient tout à coup plaider l'ignorance. «La ligne est difficile à tracer! On ne veut pas se faire taxer de laxisme, mais il faut faire la preuve qu'il y avait une intention de plagier, qui est une fraude, pour aller vers la sanction disciplinaire», explique Geneviève Cartier. «L'objectif qu'on poursuit n'est pas de pincer tout le monde mais d'inculquer une culture de l'intégrité intellectuelle.»

Aux États-Unis, la réflexion sur l'intégrité intellectuelle passe notamment par le professeur Donald L. McCabe, rattaché à l'université Rutgers, au New Jersey, qui a sondé les étudiants eux-mêmes pour juger de l'ampleur du phénomène du plagiat. Les résultats, parfois troublants, démontrent que sur la majorité des campus universitaires, quelque 75 % des étudiants avouent s'être adonnés à une forme ou une autre de tricherie.

En 1999, un sondage mené par le professeur McCabe indiquait que sur les 2100 étudiants interrogés à travers une vingtaine de campus, le tiers avait avoué avoir eu recours à des «modes sérieux de tricherie pendant les examens» et la moitié lors de la remise de travaux de session. 68 % des étudiants n'associaient d'ailleurs aucunement ce type de geste à des pratiques de plagiat, ce qui pourrait bien illustrer l'ampleur du problème.

«C'est pour cela qu'il faut expliquer la nature du plagiat, sans s'en remettre uniquement aux sanctions», poursuit Geneviève Cartier, dont l'université songe, comme McGill, à publier un code d'honneur distribué à travers l'ensemble des cours. «Chez nous, certains professeurs inscrivent à leur plan de cours le code de conduite», explique Linda Starkey, de McGill. «Après cela, difficile d'affirmer qu'on n'était pas au courant... »

© 2004 *Le Devoir*. Tous droits réservés.

Doc. : news-20040327-LE-50910